



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 9 OCTOBRE 2025 à 20 HEURES
A LA MAIRIE DU MAZET SAINT-VOY**

Le 9 octobre 2025, le Conseil Communautaire convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est réuni à la mairie du Mazet Saint-Voy, sous la présidence de Gilbert RUEL 2^{ème} Vice-Président en remplacement de David SALQUE-PRADIER, Président, empêché.

Présents : Bernard BIALAS, Rose-Marie BROTTES, Catherine CACHARD, Roselyne CHARREYRON, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Marie-Paule FOURNEL, Denise MASSARDIER, Henri MONTELMARD, Christian OUILLON, Sandra PICOT, Lucas ROCHER, Patrice ROUSSON, Frédéric ROUX, Brigitte ROYET, Gilbert RUEL.

Absents représentés : Olivier BROUSSARD (avait donné pouvoir à Philippe DIGONNET), Jean-Michel EYRAUD (avait donné pouvoir à Philippe DUBOIS), Patrick RUSSIER (avait donné pouvoir à Patrice ROUSSON), David SALQUE-PRADIER (avait donné pouvoir à Gilbert RUEL), Denise VALLAT (avait donné pouvoir à Sandra PICOT).

Absents excusés non représentés : Léo BADER, Kilpéric LOUCHE.

Elu secrétaire de séance : Rose Marie BROTTES.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 24
- Votants : 24

1 - Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne Rose-Marie BROTTES comme secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 5 juin 2025 :

Le procès-verbal du conseil communautaire du 5 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

3 - Finances, Développement Economique :

3.1) Délibération pour validation de l'Avant-Projet Détaillé pour la requalification de la friche FAUGIER :

Gilbert RUEL présente l'Avant-Projet détaillé qui s'élève à 6.453.600 € H.T. pour le projet global.

Le montant pour la CCHL s'élève à 3.939.224 € H.T. de travaux, réparti de la façon suivante :

- Siège CCHL : 1.487.118,00 € H.T.
- Office de Tourisme : 473.918,00 € H.T.
- Centre de loisirs : 1.376.170,80 € H.T.
- Pôle ados : 189.393,20 € H.T.
- Extérieurs et communs (démolition, désamiantage, ...) : 412.624,00 € H.T.

Le Chambon-sur-Lignon

Chenereilles

Le Mas de Tence

Le Mazet Saint-Voy

Saint-Jeures

Tence

A ces dépenses de travaux, il conviendra d'ajouter les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre, aux différentes études ainsi que le mobilier, pour connaître le coût global présenté dans le plan de financement. Lucas ROCHER demande des précisions sur le projet et les modalités de financement. Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour valider l'Avant-Projet Détaillé.

3.2) Délibération pour validation des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la friche FAUGIER :

Suite à la réalisation de l'Avant-Projet Détaillé, Gilbert RUEL présente le montant des honoraires pour le projet global de requalification de la friche FAUGIER qui s'élève à 1.037.000,00 € H.T. soit 1.244.400,00 € TTC. Le montant pour la CCHL s'élève à 602.770,00 € H.T. soit 723.324,00 € TTC. Après discussions, les élus délibèrent à la majorité (23 voix pour et une abstention), pour valider le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre.

3.3) Délibération pour validation du plan de financement pour la requalification de la friche FAUGIER :

Suite à la réalisation de l'Avant-Projet Détaillé, Gilbert RUEL présente le plan de financement pour la requalification de la friche FAUGIER, qui englobe toutes les dépenses prévisionnelles (Maîtrise d'œuvre, études, achat mobilier, imprévus). Il s'élève pour la CCHL à 5.047.050,20 € H.T.

Il se présente de la façon suivante :

Dépenses			Ressources		
Etude de MOE	Etude de MOE - ESQ + DIAG + APS + APD (50 %)	157 900,00 €	Région	500 000,00 €	9,91%
	Etude de MOE - Diagnostic PEMD	7 350,00 €	Fonds Vert Recyclage Foncier	900 000,00 €	17,83%
	Etude de MOE - libération des emprises (50%)	5 750,00 €	DETR 2026	600 000,00 €	11,89%
	Etude de MOE - CLSH + club ados + communs	172 300,00 €	CAP 43	288 540,00 €	5,72%
	Etude de MOE - siège CCHL	169 750,00 €	AELB	150 000,00 €	2,97%
	Etude de MOE - office de tourisme	67 800,00 €	Fonds Vert Rénovation	150 000,00 €	2,97%
	Etude de MOE - abords et parking (40%)	21 920,00 €	Crédits Bdt PVD sur Etude MOE jusqu'à l'APD (25%)	39 475,00 €	0,78%
	Mission réemploi	12 375,00 €	CAF	350 000,00 €	6,93%
Etudes complémentaires	Contrôle technique - APAVE	12 825,00 €	LEADER	80 000,00 €	1,59%
	Coordonnateur SPS - APAVE	7 820,00 €	Fonds de concours Tence 20 % sur CLSH + office de tourisme (MOE + travaux)	418 037,76 €	8,28%
	Etude géotechnique G2 AVP/PRO + G5 (50%) - GINGER	7 475,00 €	Fonds propres CCHL	1 570 997,44 €	31,13%
	Diagnostic superstructure - GINGER	9 400,00 €			
	Relevés des planchers - GEOA	700,00 €			
	Provision études supplémentaires (50%)	7 500,00 €			
Travaux (Estimation APD V4.2)	Travaux de démolition (50%)	34 848,00 €	Fonds propres CCHL	1 570 997,44 €	31,13%
	Désamiantage (100%)	49 826,00 €			
	Centre de loisirs	1 376 170,80 €			
	Pôle ados (Moulinage rénové)	189 393,20 €			
	Office du tourisme (Extension neuve du moulinage)	473 918,00 €			
	Siège CCHL (Moulinage rénové + étage extension neuve)	1 487 118,00 €			
	Aménagements extérieurs (50%)	327 950,00 €			
	Mobilier CLSH et pôle ados	120 000,00 €			
	Mobilier Office du tourisme	50 000,00 €			
	Mobilier siège CCHL	80 000,00 €			
	Aléas et révision de prix travaux (5 %)	196 961,20 €			
TOTAL	5 047 050,20 €	TOTAL	5 047 050,20 €	100,00%	

Après discussions, les élus délibèrent à la majorité (23 voix pour et une abstention), pour valider le plan de financement.

3.4) Délibération pour choix des entreprises pour la réalisation du désamiantage et de la démolition dans le cadre de la requalification de la friche FAUGIER :

Afin d'avancer rapidement, le conseil communautaire avait autorisé Monsieur le Président à consulter des entreprises pour le désamiantage et la démolition des bâtiments pour le projet de requalification de la friche FAUGIER. Pour cela, un permis de démolir a été déposé et obtenu le 8 septembre 2025 et une consultation des entreprises a été réalisée avec réception des offres le 8 septembre 2025. Après analyse des offres par le cabinet de Maîtrise d'œuvre et avis de la commission des marchés du 1^{er} octobre 2025, Gilbert RUEL propose au conseil communautaire de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 désamiantage : Entreprise SDRTP (Montregard) pour un montant de 49.826 € H.T.
- Lot 2 démolition : Entreprise MAZET TP (Riotord) pour un montant de 69.686 € H.T. en version de base et 1 variante (récupération de la charpente métallique par l'entreprise : +10 € H.T.) soit un marché global de 69.696 € H.T.

Après discussions, les élus délibèrent à la majorité (22 voix pour et deux abstentions), pour autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

3.5) Délibération pour choix des entreprises pour la réalisation de la rénovation de la médiathèque de Tence :

Pour réaliser la rénovation de la médiathèque de Tence, un appel d'offres a été lancé le 8 juillet 2025 avec des réponses attendues pour le 25 juillet 2025.

Suite à l'analyse des offres et la commission des marchés du 1^{er} octobre 2025, Gilbert RUEL propose au conseil communautaire de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Maçonnerie : SARL SYC (Yssingeaux) pour un montant de 9.627,00 € H.T.
- Lot n° 2 : Plâtrerie/Peinture/Plafond : SARL PEPIER CHARREL (Sainte-Sigolène) pour un montant de 40.637,50 € H.T.
- Lot n° 3 : Menuiseries/Serrureries : SARL FORISSIER GUILHOT (Tence) pour un montant de 25.641,40 € H.T. Dans ce lot une prestation supplémentaire pour le changement de la porte d'entrée est préconisée pour un montant de 2.581,16 € H.T.
- Lot n° 4 : Sols minces/carrelages : SARL GIMBERT (Chadrac) pour un montant de 26.681,48 € H.T.
- Lot n° 5 : Elévateur PMR : SARL AUVERGNE ASCENSEURS (Saint-Germain Laprade) pour un montant de 28.738 € H.T.
- Lot n° 6 : Electricité/courants faibles : SARL FRAISSE ET FILS (Yssingeaux) pour un montant de 23.000 € H.T. Dans ce lot une prestation supplémentaire pour la reprise de l'éclairage de sécurité est préconisée pour un montant de 2.539,50 € H.T.
- Lot n° 7 : Chauffage/Ventilation/Plomberie/Sanitaire : SARL CHAPELLE-PARISOT (Firminy) pour un montant de 15.520,76 € H.T.

Le montant global des travaux s'élève à 174.966,80 € H.T., soit 209.690,16 € TTC.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

3.6) Délibération pour vente de terrain à Monsieur Jean-Pierre BARRIOL et Madame Perrine BARRIOL sur la ZA des Lebreys au Chambon/Lignon :

L'entreprise BARROL installée zone des Lebreys au Chambon/Lignon a cessé son activité et souhaite revendre son terrain et bâtiment à l'entreprise Les Charpentiers du Plateau. Il convient de régulariser par acte notarié une emprise de terrain de 110 m² qui appartient à la CCHL mais qui fait partie intégrante du lot de l'entreprise BARRIOL. L'avis des domaines a été demandé le 27 mai 2025 et le prix de vente proposé s'élève à 5 € le m². Gilbert RUEL propose au conseil communautaire de vendre la parcelle AI 530 d'une superficie de 110 m² à Monsieur Jean-Pierre BARRIOL et Madame Perrine BARRIOL, pour un prix de 550 €. Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette vente.

3.7) Délibération pour versement d'un fonds de concours à la commune de Chenereilles pour la réhabilitation d'un bâtiment :

Philippe DIGONNET explique le projet de la commune de Chenereilles qui souhaite rénover un bâtiment pour créer un commerce de restauration. Le coût de réhabilitation s'élève à 446.591,27 €. La CCHL apportera un fonds de concours d'un montant de 10% du projet avec un bonus de 14.000 €, soit un total de 58.659 €.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à verser ce fonds de concours.

3.8) – Délibération pour signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics :

Les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure (de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles) lors de la passation d'un marché public de plus de 40.000 € HT.

Le groupement de commandes formé par le Centre de gestion, et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Le Centre de gestion réitère la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires ;

Il ne sera opposé de facturation qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

Gilbert RUEL propose au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le, Président à signer cette convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics. Cette convention, vaudra pour les années 2026 à 2029. Les élus délibèrent à l'unanimité.

4 – Environnement – Cadre de Vie - Urbanisme :

4.1) Délibération pour signature d'une convention avec le PETR Jeune Loire pour le déploiement du Contrat d'Objectifs Territorial dans le cadre de la phase 2 :

Olivia CATUS rappelle que depuis 2020, le PETR de la Jeune Loire et ses communautés de communes membres collaborent pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET. L'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique ont proposé fin 2022 au territoire de la Jeune Loire la mise en place d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) visant à dynamiser les actions territoriales transverses en matière de Climat Air Energie et d'Economie Circulaire. La CCHL par délibération n° 2022-059 en date du 1^{er} décembre 2022 a approuvé la signature d'un Contrat d'objectifs Territorial entre le PETR et l'ADEME en partenariat avec les 3 autres communautés de communes volontaires : Marches du Velay-Rochebaron, Haut Pays du Velay, Loire Semène. Un programme en 2 phases a été défini. Son objectif est d'inscrire et de faire progresser le territoire sur la base des référentiels Climat Air Energie (CAE) et Economie circulaire (ECi) pour faire du territoire de la Jeune Loire un Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

La phase 1 est désormais terminée, le PETR a accompagné les EPCI dans la réalisation de leurs audits de leur organisation et de leur action sur les 2 thématiques « climat air énergie » et « économie circulaire ». Cette étape s'est conclue par la définition d'un plan d'actions spécifique à chaque EPCI en fonction de ses compétences, ses objectifs.

La phase 2 qui s'est engagée depuis mars 2025 concerne la phase de lancement des opérations des EPCI et du suivi de leurs avancées.

Afin de reverser les subventions de l'ADEME aux EPCI engagées dans ce programme, il convient d'établir une convention pour définir les engagements de chaque partenaire dans le COT et de fixer le montant, ainsi que les conditions de versement des aides financières accordées par l'ADEME.

Les subventions prévisionnelles de l'ADEME versées au PETR s'élèvent à :

- 50 000 € en mars 2026 après dépôt d'une synthèse des premiers rapports d'avancement des EPCI
- 50 000 € en mars 2027 après dépôt d'une seconde synthèse des rapports d'avancement des EPCI
- 175 000 € maximum, en septembre 2027 après dépôt d'une synthèse du rapport final des EPCI

Conformément à la décision prise en Conférence des Présidents du 30 janvier 2025, les subventions obtenues par le territoire seront reversées par le PETR aux EPCI selon la clef de répartition suivante : à parts égales.

Versement 1 : en mai 2026 50 000 €	CC Haut-Lignon	12 500 €
	CC Loire Semène	12 500 €
	Haut Pays du Velay communauté	12 500 €
	Marches du Velay Rochebaron	12 500 €

Versement 2 : en mai 2027 50 000 €	CC Haut-Lignon	12 500 €
	CC Loire Semène	12 500 €
	Haut Pays du Velay communauté	12 500 €
	Marches du Velay Rochebaron	12 500 €

Versement 3 : en novembre 2027 Maximum 175 000 €* (le montant dépendra de l'atteinte des résultats)	CC Haut-Lignon	43 750 € **
	CC Loire Semène	43 750 € **
	Haut Pays du Velay communauté	43 750 € **
	Marches du Velay Rochebaron	43 750 € **

** le montant reversé aux EPCI sera proratisé en fonction de la subvention réellement perçue par le PETR. 43 750 € est un maximum.

Gilbert RUEL propose au conseil communautaire d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Président à le signer. Les élus délibèrent à l'unanimité.

4.2) Rapport d'activité 2024 de la SEM Abattage et Découpe de la Jeune Loire qui, gère l'abattoir d'Yssingaux :

André DUBOEUF en tant représentant de la CCHL à la SEM Abattage et Découpe de la Jeune Loire présente le rapport 2024. Il précise qu'une étude est en cours pour la construction d'un nouvel abattoir sur Yssingaux. Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour approuver ce rapport.

4.3) Adhésion de la commune de Saint-Front au transfert de la compétence Assainissement Non Collectif :

Lors du conseil syndical du 16 mai 2025, le comité syndical du SGEV a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Saint-Front au titre du transfert des compétences eau potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif (SPANC). Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour approuver cette adhésion.

5 – Tourisme :

5.1 Réalisation du circuit GRAVEL proposé par le Département de la Haute-Loire à l'échelle de Montanha de Haute-Loire :

Gilbert RUEL présente le projet du circuit GRAVEL proposé par le Département de la Haute-Loire à l'échelle de Montanha de Haute-Loire, sur les communautés de communes du Haut-Lignon, du Mézenc Loire Meygal et des Sucs. Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour approuver la réalisation de ce circuit et la participation de la CCHL au financement.

6 – Vie Sociale – Enfance/Jeunesse – Ramassage scolaire :

6.1) Délibération pour fixer le montant de subvention aux crèches associatives du territoire pour l'année 2025 :

Lors du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2022 et par délibération n° 2022-064, les élus communautaires ont voté la mise en place des conventions avec les 3 crèches associatives du territoire (Les Piousous au

Chambon/Lignon, Lou Calinous à Tence et Les Pitchounets au Mazet Saint-Voy). Ces conventions d'objectifs et de moyens ont été signés pour une durée de 5 ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Ces conventions précisent que la subvention est annuelle et qu'elle est déterminée chaque année par le conseil communautaire de la CCHL.

Gilbert RUEL propose au conseil communautaire de reconduire pour 2025, le même montant qu'en 2024, soit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION CCHL 2025
LES PIOUSOUS	47.500,00 €
LES PITCHOUNETS	41.800,00 €
LOU CALINOUS	57.500,00 €
TOTAL	146.800,00 €

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour le versement de ces subventions.

7 – Culture et Communication :

7.1) – Délibération pour clôture de la régie de la ludothèque :

Depuis la prise de compétence « lecture Publique » par la CCHL, la régie de la ludothèque a été supprimée avec la mise en place d'une régie globale sur l'ensemble des médiathèques.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour supprimer cette régie.

La séance est levée à 21h00

Le Vice-président de la CCHL

Gilbert RUEL



Fait à Tence, le 3 novembre 2025

La Secrétaire de séance

Rose-Marie BROTTE

